

Sud

SALARIÉE-E D'UN PRESTATAIRE DE SERVICES ?

VOUS AVEZ DES DROITS !

**Vous travaillez dans
une entreprise de moins
de 11 personnes et dans
les métiers de la convention
collective « Prestataires de
services du secteur tertiaire » :**

- Renseignement économique
- Recouvrement de créances
- Animation commerciale
- Domiciliation entreprise
- Accueil évènementiel
- Accueil téléphonique
- Accueil en entreprise
- Optimisation linéaire
- Centres d'appels
- Enquête civile
- Traduction



Union
syndicale
Solidaires

POUR NOS DROITS, S'UNIR, LUTTER, GAGNER !

EMPLOIS, RÉMUNÉRATIONS, CONDITIONS, DE TRAVAIL : UNE AUTRE CONVENTION COLLECTIVE EST POSSIBLE!

Chère-s collègues,

Du 22 mars au 6 avril 2021, l'ensemble des salarié-e-s des entreprises de **moins de 11 salarié-e-s** voteront pour les élections dans les très petites entreprises. Ce vote permettra notamment de déterminer la représentativité syndicale pour les négociations de la convention collective ou pour la désignation des conseillers prud'homaux.

Pour SUD-Solidaires, cette élection doit être avant tout un référendum où chaque salarié-e pourra se prononcer sur le bilan de la politique sociale de sa direction, mais aussi de la convention collective (salaire, formation professionnelle, mutuelle prévoyance...).

Il est donc important de déterminer clairement le syndicalisme que vous voulez : soit au service des salarié-e-s; soit au service des patrons.

Nous, nous avons choisi... C'est le camp des salarié-e-s!

Produire coûte que coûte des bénéfices est devenu une obsession pour nos patrons. Ici ou là, on nous lâche quelques miettes, histoire de limiter la grogne et conforter l'image d'un dialogue social serein. En réalité, nous sommes les dindons de la farce, puisque nous n'obtenons même pas ce qui semblerait le minimum : l'application systématique du droit et de quoi vivre (et non survivre).

Il est temps de changer tout cela!

Pour cela, il faut un syndicat combatif et tenace, qui n'ait pas peur de mettre le patronat au pied du mur et d'exiger de nouveaux droits ainsi qu'une autre répartition des richesses! Oui, il faut un syndicat capable de défendre et organiser n'importe quel-le-s salarié-e-s face à sa direction, capable de saisir les autorités judiciaires ou administratives, en clair capables de faire respecter nos droits et de dire STOP! Cela est d'autant plus important, que la crise sanitaire a fragilisé un certain nombre d'entreprises de la branche.

Ensemble, organisons-nous! Alors oui, il est temps de changer les choses et que l'on arrête de nous prendre pour des pigeons. Nous devons arrêter de subir, arrêter de penser que tout cela est inéluctable, arrêter de se dire que

nos renoncements à nos acquis sociaux permettront de sauver nos emplois... **Il est temps de nous mobiliser, mais cette décision commence par votre vote!** Mais pas que... C'est bien toutes et tous ensemble que nous pouvons changer les choses et ce, malgré notre isolement... En nous organisant toutes et tous ensemble à SUD-Solidaires, chaque voix de salarié-e y compris de la plus petite des entreprises sera entendue, reconnue et respectée. Il est temps pour nous que le chacun pour soi devienne le chacun pour nous. Si nous voulons construire nos droits, c'est maintenant!

Ensemble, exigeons une autre convention collective! Pour SUD-Solidaires, il est temps de briser ces années de stagnation sociale! Pour cela votre bulletin de vote doit appuyer un autre syndicalisme 100 % au service des salarié-e-s.

VOTEZ SUD-Solidaires!

Vous pouvez suivre l'actualité de la convention collective et de vos droits ainsi que nos revendications via notre bulletin trimestriel de branche «Prest'action» disponible sur notre site internet et les réseaux sociaux.

Une partie de nos revendications :

- **100 euros net d'augmentation par mois immédiatement;**
- **Un 13^e mois pour toutes et tous;**
- **Des horaires et des séquences de travail respectant la vie privée et la santé psychique de toutes et tous;**
- **Une classification prenant en compte notre ancienneté et nos tâches réelles;**
- **Une meilleure prise en charge des frais santé et prévoyance;**
- **Obtenir zéro jour de carence maladie, comme cela est déjà le cas pour les Cadres;**
- **L'augmentation des droits et des moyens sociaux (garde d'enfants, congés maternité / paternité, logement, transports...);**
- **Un accord télétravail de branche permettant à chacun-e de garantir ses droits et des conditions de travail décentes.**

**Du 22 mars
au 6 avril 2021
Votez et faites voter
SUD – Solidaires
Et rejoignez-nous !**

SUD-Solidaires P2ST
25-27 rue des Envierges 75020 Paris
06 61 70 49 49 sudptt@sudptt.fr
<http://www.sudptt.org/prestataires/>
 [@sudsolidairesprestataires](https://www.facebook.com/sudsolidairesprestataires)